

Contamination du puits de l'Ayroule : trois associations déposent plainte

Publié le 16/04/2015 à 03:55, Mis à jour le 16/04/2015 à 07:31

Environnement



Jean-Pierre Delorme et Henri Delrieu (de gauche à droite) font le point sur l'état de la pollution./Photo DDM, A.D.

Une plainte a été déposée contre X, auprès du procureur de la République de [Foix](#), par trois associations environnementales. Par cette action, elles entendent faire avancer l'enquête.

Une plainte contre X a été déposée par la fédération régionale de France nature environnement (FNE), Le Chabot et le comité écologique ariégeois (CEA), au parquet de Foix, le 16 mars. Grâce à cette plainte, l'enquête judiciaire, qui doit déterminer l'origine de la pollution du puits de l'Ayroule, devrait être relancée. Depuis quatre ans, elle est au point mort, et l'ancienne plainte déposée en 2011, a été classée sans suite. Mardi, lors d'une conférence, les trois associations ont exprimé leur ras-le-bol. «Aujourd'hui, il y a un véritable désengagement dans les missions publiques. Nous sommes dans une situation où on laisse filer. Mais quand on aura tout pollué, il nous restera quoi ?», s'interroge Henri Delrieu, président du Chabot. Il regrette : «Depuis 2012, nous n'avons pas eu connaissance des résultats des analyses de contrôle du taux de tétrachloroéthylène (NDLR le solvant à l'origine de la pollution du puits d'Ayroule). On devait nous les transmettre en janvier 2015. Mais on attend toujours».

Les associations tenues à l'écart ?

En plus d'une enquête à l'arrêt, les collectifs de protection de l'environnement se sentent écartés du suivi des recherches. Un comité a été créé, suite à un appel d'offres de l'agence de l'eau Adour-Garonne, afin de surveiller l'évolution de cette pollution, et de trouver sa source. Il est composé du syndicat mixte de gestion des eaux, de la direction départementale des territoires (DDT), de l'agence régionale de la santé (ARS) et du conseil départemental. Les associations, elles, n'ont pas été conviées autour de la table. Elles ont donc contacté le directeur de l'agence de l'eau Adour-Garonne, qui les a renvoyées vers la préfecture de l'Ariège. Une lettre ouverte a alors été adressée à Nathalie Martien, préfet de l'Ariège, le 25 novembre 2014. Agacé, Jean-Pierre Delorme, président du CEA, explique : «Aucune réponse ne nous a été donnée. On ne comprend pas pourquoi nous sommes autant mis à l'écart de ce comité».

Même si l'enquête est relancée, les trois associations se sentent impuissantes face à cette pollution, qui s'étend et «dont personne ne semble se soucier».

Une pollution révélée en 2011

Le 26 mai 2011, les services la ville ont découvert des traces de tétrachloroéthylène dans le puits de l'Ayroule. Des taux de concentrations qui s'élevaient à 120 µg/L en 2011, et 760 µg/L en 2012.

Alors que le Ministère de la santé autorise 15 µg/L pour les adultes, et 4 µg/L pour les enfants de moins de 6 mois. L'eau du robinet avait donc été interdite à la consommation aux 10 000 Fuxéens, en raison des troubles neurologiques, rénaux et hépatiques, que ce solvant peut engendrer.

Alison Danis